Semaine nationale de l'échange 2025 - Échanges courts pour apprentis-e-s

Guide pour les demandes de subvention

Version du 15.07.2025

Contenu

1	Introduction	1
2	Objectifs et compétences individuelles	2
3	Objectifs et avantages institutionnels	2
4	Critères d'attribution	3
5	Contributions financières	5
6	De la demande au rapport final	5
7	Plus d'informations et de soutien	6

1 Introduction

La Semaine de l'échange offre une fenêtre nationale pour rendre visible et établir de manière durable l'échange et la mobilité en Suisse. Elle doit offrir un espace pour la réalisation d'activités d'échange et faciliter leur ancrage grâce à l'organisation annuelle. En 2025 (24-28.11), l'accent sera mis sur la formation professionnelle - un domaine dans lequel les rencontres au-delà les frontières linguistiques et culturelles permettent non seulement de développer les compétences individuelles, mais aussi de donner des impulsions institutionnelles et sociales.

Des initiatives ciblées pendant la Semaine de l’échange doivent permettre de vivre des expériences d'échange simples et d'atteindre de nouveaux groupes cibles dans la formation professionelle.

Objectif : découvrir d'autres cultures linguistiques et professionnelles au sein de la Suisse - avec un minimum d'effort organisationnel et un maximum d'effet. En outre, la Semaine offre une plateforme de mise en réseau et de recherche de partenaires pour des projets d'échange durables.

Ce guide aide les organisations intéressées à solliciter des subventions pour un échange de courte durée entre apprenti-e-s. Un échange de courte durée dans le cadre de la semaine de l'échange permet aux apprenti-e-s de découvrir pendant deux à cinq jours le quotidien professionnel dans une région alémanique de Suisse, directement dans une entreprise locale.

2 Objectifs et compétences individuelles

La participation à un échange de courte durée dans une région où l'on parle une autre langue et la découverte d'un nouvel environnement d'entreprise permettent d'acquérir des compétences variées.

Compétences linguistiques :
Les apprenti-e-s se confrontent activement à une autre langue nationale et acquièrent de l'assurance dans l'utilisation de la langue dans le quotidien professionnel.
Compétences interculturelles :
L'immersion dans un autre contexte culturel et d'entreprise favorise la compréhension des similitudes et des différences dans le monde du travail.
Compétences professionnelles :
L'observation et la collaboration dans une nouvelle entreprise permettent d'avoir un aperçu précieux de différents processus de travail et renforcent la flexibilité professionnelle.
Développement personnel :
Le changement de perspective favorise l'autonomie, la confiance en soi et l'ouverture d'esprit - des compétences essentielles dans le monde du travail actuel.

3 Objectifs et avantages institutionnels

La réalisation d'un échange de courte durée dans le cadre de la Semaine de l'échange offre des plus-values concrètes non seulement aux apprenti-e-s participant-e-s, mais aussi aux entreprises et institutions de formation impliquées.

Attractivité de l'employeur et marque employeur :
L'échange de courte durée souligne l'engagement d'une entreprise en faveur d'une formation de qualité et d'expériences d'apprentissage interculturels. Dans un environnement de formation compétitif, cela peut contribuer à assurer une main-d'œuvre qualifiée et à renforcer le profil d'une entreprise formatrice moderne et attrayante.
Renforcer le multilinguisme et la coopération interrégionale :
Les échanges de courte durée favorisent la compréhension de la diversité linguistique et culturelle de la Suisse et encouragent la collaboration au-delà les frontières linguistiques.
Création de réseaux avec des institutions partenaires :
L'échange favorise la mise en réseau avec des entreprises, des écoles ou des organisations d'autres régions linguistiques et pose les bases de partenariats à plus long terme dans le domaine de la formation professionnelle.
Un accès à bas seuil aux projets de mobilité :

L'échange de courte durée pendant la Semaine de l'échange est facile à mettre en œuvre et offre une bonne occasion d'acquérir une première expérience des projets de mobilité - idéal pour les organisations qui souhaitent s'engager pour la première fois dans ce domaine.
Impulsions pour la qualité de la formation :
L'échange avec des apprenti-e-s d'autres régions apporte des perspectives fraîches et de nouvelles idées dans l'entreprise ou l'école professionnelle. Cela peut contribuer à la réflexion et au développement de ses propres pratiques de formation.
Visibilité publique et positionnement :
Les organisations participantes profitent de la campagne de communication nationale sur la Semaine de l'échange, de l'attention des médias et d'une visibilité ciblée (par ex. mention sur la carte de l'échange, événements, portraits).

4 Critères d'attribution

La demande de financement est examinée par Movetia sur la base des critères suivants. Si le projet de mobilité ne répond pas à ces critères, il est exclu de tout soutien financier.

Critères d'éligibilité

Activités	Une mobilité est éligible si elle correspond à un stage de courte durée en entreprise. Forme de l'activité : mobilité individuelle ou en tandem (visite réciproque de l'entreprise par deux apprenti-e-s).
Durée de l'activité	L'échange dure entre deux et cinq jours par personne participante (arrivée/départ inclus, sans visite obligatoire de l'école professionnelle).
Participant-e-s	Apprenti-e-s d'une formation professionnelle initiale (CFC, AFP et MP)
Organismes demandeurs (porteurs de projet)	- les organisations publiques ou privées actives dans le domaine de la formation professionnelle. - les organisations publiques ou privées actives sur le marché du travail (par exemple les entreprises (d'apprentissage)), dont font également partie les promoteurs d'un projet de pool. Les organisations candidates ont leur siège en Suisse. Les particuliers et les prestataires de services à but lucratif ne sont pas éligibles.
Nombre d'organisations impliquées	Les projets de mobilité impliquent au moins un porteur de projet et une organisation participante (ou filiale) de différentes régions linguistiques en tant que sites d'envoi ou d'accueil.
Durée du projet et période	La durée du projet, c'est-à-dire la durée du contrat entre le porteur de projet et Movetia, commence au plus tôt le 1.11.2025 et dure au maximum jusqu'au

	15.12.2025, les mobilités devant être effectuées en priorité entre le 24 et le 28.11.2025.
Lieu de l'activité	Les activités se déroulent dans un lieu en Suisse où l'on parle une autre langue que celle du lieu de formation ou de travail du/de la participant-e.
Date et forme de la demande	La demande est déposée en ligne sur le site de Movetia (via le domaine Login) au plus tard 30 jours avant le début de l'échange. La demande peut être déposée en continu à partir du 01.08.2025.

Critères d'attribution - Qualité des projets de mobilité

Dans le cadre du budget disponible, des aides financières sont accordées aux projets qui répondent le mieux aux critères d'attribution. Les critères d'attribution se basent sur les standards de qualité pour les projets de mobilité de Movetia. Ceux-ci définissent ce que le porteur de projet doit prendre en compte dans la conception et la réalisation des projets de mobilité afin que les participants puissent vivre des expériences positives en matière de mobilité et que celles-ci aient un effet durable au niveau institutionnel.

Activités non éligibles et demandeurs

Activités	- Réunions régulières d'organisations - Réunions politiques au sens de manifestations régulières de partis politiques - Voyages de vacances - Séjours linguistiques purs (fréquentation d'une école de langue uniquement) - Activités spirituelles - Tournées et festivals - Activités de mobilité pouvant être classées comme tourisme - Activités de mobilité à but lucratif - Compétitions sportives
Organismes demandeurs (porteurs de projet)	Les personnes individuelles ne peuvent pas soumettre de demande de subvention. Les prestataires de services à but lucratif ne sont pas éligibles.

Critères d'exclusion et de sélection concernant l'organisation candidate

Movetia examine d'autres exigences formelles et financières au niveau de l'institution candidate. Si une institution remplit au moins l'un des critères d'exclusion ou si la réalisation du projet comporte un risque financier pour elle, elle est exclue d'un soutien financier.

En outre, aucun projet ne sera soutenu qui :

- encourage les idées racistes, xénophobes, antisémites ou la discrimination des minorités,
- a un impact négatif sur l'égalité des sexes,
- a des liens de contenu ou d'organisation avec des organisations extrémistes,
- incite à la violence ou faire l'apologie de la violence,
- est mené par des sectes ou des organisations à caractère sectaire.

5 Contributions financières

Les projets de mobilité approuvés reçoivent les types de subventions suivants :

- **Voyage :** Le forfait voyage contribue à couvrir les frais de déplacement du lieu de résidence au lieu de réalisation de l'activité et inversement.
- **Séjour :** le forfait sert à couvrir les dépenses personnelles des participant-e-s.
- **Organisation :** le forfait pour le soutien organisationnel est une contribution à l'institution qui dépose la demande pour couvrir les coûts du projet (administration, matériel, diffusion, etc.). Elle peut être transférée aux participant-e-s selon leurs souhaits et leurs besoins.
- **Besoins particuliers :** En cas de participation de personnes handicapé-e-s, des frais supplémentaires, à 100% (max. 12'000.-), peuvent être réclamés. Par exemple, le transport pour les personnes en fauteuil roulant. Le porteur de projet demande le montant estimé. Le décompte final est établi sur la base des frais effectifs, conformément aux pièces justificatives.

Type de contribution	Montant de la contribution
Voyage	100.- / participant:e
Séjour	25.- / participant:e / jour
Organisation	250.- / participant:e
Besoins particuliers	100% des frais effectifs

6 De la demande au rapport final

Le processus allant de la demande au rapport final est présenté dans le tableau suivant :

Étapes	Quand	Instruments et documents
1. Vous déposez la demande auprès de Movetia	En cours à partir du 01.08.2025 (au moins 30 jours avant le début de la mobilité)	– Formulaire en ligne
2. Movetia examine la demande	Dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande	– Grille d'évaluation sur la base des critères d'attribution (voir chapitre 4)
3. Movetia communique la décision de subvention, établit le contrat de subvention et paie 80% des fonds de subvention	Versement : dans les 30 jours suivant le début du contrat	– Décision de subvention – Contrat – Conditions générales (CG)
4. Vous réalisez le projet	Pendant la semaine d'échange du 24 au 28.11.2025 ou entre le	

		1.11.2025 et le 15.12.2025	
5.	Ils soumettent le rapport final	30 jours après la fin du projet	– Formulaire en ligne pour le rapport final
6.	Movetia vérifie le rapport final et verse le solde ou en demande le remboursement	Dans les 30 jours suivant la remise du rapport final	– Grille d'évaluation du rapport final – Notification de versement de la subvention ou de demande de remboursement

Demande de financement

Dans la demande de projet en ligne, le demandeur décrit les activités de mobilité prévues et fournit des informations sur les points suivants :

- Coordonnées de l'institution candidate et d'au moins une institution partenaire
- Autres informations sur l'institution candidate (concernant les exigences formelles et financières)
- Aperçu et description des activités de mobilité prévues

Changements dans le projet

Si des aspects importants du contrat changent, comme par exemple le budget, la durée du contrat, le nom du porteur de projet ou la personne de contact dans votre projet, informez-en Movetia avant la fin du projet à l'adresse formation.professionelle@movetia.ch
Il n'est pas possible de prolonger le projet.

Rapport final

Un rapport final doit être remis au plus tard 30 jours après la fin de la période contractuelle. Dans le rapport final, il n'y a pas d'autres preuves ou justificatifs à fournir que l'aperçu des mobilités. En cas d'audit par Movetia, la réalisation des mobilités doit cependant pouvoir être prouvée (y compris la preuve de participation à la mobilité).
Le rapport final demande en premier lieu des informations sur les points suivants :

- Aperçu des mobilités effectuées
- Retour d'information sur le contenu des mobilités
- Enseignements et perspectives
- Aperçu des activités d'information et de communication du projet

7 Plus d'informations et de soutien

Pour plus d'informations sur la Semaine de l'échange, veuillez consulter
https://movetia.ch/fr/conseil/evenements-et-journees-daction/la-semaine-nationale-de-lechange
Pour toute question, contactez formation.professionelle@movetia.ch ou 031 303 22 02.